

DOCUMENTS A FOURNIR AU MOMENT DU DEPOT DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE <u>Au minimum deux mois avant la date du mariage</u>	Cadre réservé au service de l'Ambassade	
	FUTUR EPOUX	FUTURE EPOUSE
1- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CHACUN DES EPOUX (document ci-joint)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX (document ci-joint)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3- COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE délivré par la mairie du lieu de naissance ou le service central d'état civil depuis moins de 3 mois à la date du mariage (6 mois si le document a été délivré à l'étranger avec traduction et légalisations éventuelles, en cas de délivrance par les autorités étrangères)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4- JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANCAISE (en l'absence d'inscription au registre des Français établis hors de France, d'acte ou de livret de famille comportant une mention de nationalité, présentation de la carte nationale d'identité en cours de validité, d'un certificat de nationalité française ou de tout document justifiant de <u>l'acquisition</u> de la nationalité française)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5- CERTIFICAT MEDICAL (modèle « Cerfa » n° 10345*01) datant de moins de 2 mois à la date du dépôt du dossier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6- JUSTIFICATIF DE L'IDENTITE des futurs époux au moyen de la photocopie de la page d'identité du passeport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7- JUSTIFICATIF DU DOMICILE ou de la résidence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PIECES EXIGES pour le(s) futur(s) mineur(s) ou majeur(s) protégé(s)		
8- DISPENSE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DE NANTES ET CONSENTEMENT DES PERE ET MERE pour le(s) futur(s) époux mineur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9- CONSENTEMENT DU CURATEUR pour les majeurs en curatelle CONSENTEMENT DES PERE ET MERE OU DU CONSEIL DE FAMILLE pour les majeurs en tutelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10- AVIS MEDICAL pour les majeurs en tutelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS
A CHACUN DES FUTURS EPOUX
DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE**

NOM : (majuscules)

Prénoms : (dans l'ordre de l'état civil)

PROFESSION :

LIEU DE NAISSANCE :

(code postal) :

PAYS :

DATE DE NAISSANCE :

NATIONALITE(S) :

DOMICILE OU RESIDENCE :

Lieu :

N° et rue :

Pays :

Tél : Adresse Email :

SITUATION FAMILIALE : CELIBATAIRE VEUF (VE) : DIVORCE (E) :

Si veuf (ve) ou divorcé (e) :

Nom et prénom du précédent conjoint :

Date et lieu du précédent mariage :

Date du veuvage⁽¹⁾ ou de la décision de divorce⁽²⁾ :

(Pour les conjoints mauriciens : jugement de divorce « définitif » traduit en français et apostillé par le Bureau du Premier Ministre)

Filiation	Père	Mère
NOM		
PRENOMS		

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS DONNES.

A, le

SIGNATURE

⁽¹⁾ Produire une copie de l'acte de décès du précédent conjoint ou un livret de famille français.

⁽²⁾ Produire une copie de l'acte de mariage avec la mention de divorce ou un livret de famille français.

TRES IMPORTANT

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 400 à 4 000 francs (60 à 600 euros) ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originellement sincère.

**RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS EPOUX
DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE**

DATE PREVUE ET LIEU DE LA CELEBRATION DU MARIAGE

.....
.....

1. PARENTE ou ALLIANCE

Les futurs époux ont-ils un lien de parenté ou d'alliance
entre eux ?

OUI

NON

si OUI, lequel ?

.....

2. REGIME MATRIMONIAL :

Un contrat de mariage est-il prévu ?

OUI

NON

Un écrit désignant la loi applicable à votre
régime matrimonial est-il prévu ?

OUI

NON

3. ENFANTS NES DES FUTURS EPOUX:

	Prénom(s)	NOM
Premier enfant
Deuxième enfant
Troisième enfant
Quatrième enfant

A, le

A, le

Signature du futur époux

Signature de la future épouse

✉ *Ambassade de France*
Service de l'Etat Civil
14, rue Saint Georges –
PORT LOUIS (Maurice)

Téléphone : (00 230) 20 20 100
Télécopie : (00 230) 20 20 141
E.Mail : ambafmr@intnet.mu



MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AMBASSADE DE FRANCE
A
MAURICE

APRES LA CELEBRATION DU MARIAGE A MAURICE
Documents à présenter à l'Ambassade de France
En vue d'obtenir la transcription de l'acte de mariage et le livret de famille
(délai d'attente : un mois)

- I – Demande de transcription à remplir à l'Ambassade
- II – La copie intégrale de l'acte de mariage mauricien, **en original, apostillé par le Bureau du Premier Ministre**
- III – **Passeport ainsi que la photocopie des pages concernant :**
- . l'identité
 - . le tampon d'entrée à Maurice au moment de la célébration du mariage
 - . adresse en France ou à l'étranger
- IV – Si vous avez passé un **contrat de mariage** devant un notaire, **le certificat** délivré par le notaire **en deux exemplaires** (l'un pour l'état civil mauricien, l'autre pour l'Ambassade)

Les services de l'Ambassade de France sont ouverts au public, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00./.

Le livret de famille et deux copies intégrales de l'acte de mariage transcrit seront adressés au(x) conjoint(s) français par l'intermédiaire de la Mairie du lieu de leur résidence en France ou, pour les ressortissants français domiciliés à l'étranger, par les services consulaires français de la circonscription dont ils dépendent.

Pour information :

*Coordonnées du Bureau de l'Etat Civil mauricien : Civil Status Division
Emmanuel Anquetil Building
Port Louis (Maurice)
Tél . : (00 230) 201 17 27
Télécopie : (00 230) 211 24 20.*
